

CHARLIE HEBDO



Autonomie de la Corse. Pour Benjamin Morel, « c'est noir sur blanc la définition du communautarisme »

Martin Lom Journaliste. Juin Dessinateur
Publié le 18 juin 2026 à 07h15

Le projet de loi constitutionnelle sur l'autonomie de la Corse entamait ce mardi 16 juin son examen à l'Assemblée nationale. Pour le constitutionnaliste Benjamin Morel, graver dans le marbre l'existence d'une communauté corse dotée de droits spécifiques constitue une rupture avec le principe d'égalité devant la loi, et même une forme de racisme. Entretien.

Une Corse bientôt « *autonome au sein de la République* » ? Examiné par les députés depuis mardi 16 juin, un projet de loi constitutionnelle promet à l'île de Beauté un statut inédit qui fait débat. Le texte prévoit la création d'un nouvel article dans la Constitution reconnaissant à la Corse « *des intérêts propres liés à son insularité méditerranéenne et à sa communauté historique, linguistique, culturelle, ayant développé un lien singulier à sa terre* ». La collectivité se verrait ainsi octroyer de nouvelles compétences, lui permettant d'adapter certaines lois et règlements à ses spécificités.

Pour Benjamin Morel, maître de conférences en droit public à l'université Paris-Panthéon-Assas, accorder des droits nouveaux et dérogatoires sur la seule base d'une identité corse reviendrait à légaliser le communautarisme. Dans une tribune cosignée avec l'historien Patrick Weil dans les colonnes de Libération, il dénonce une réforme constitutionnelle qui menace, selon lui, de bouleverser la définition même de la citoyenneté française. Charlie s'est entretenu avec le constitutionnaliste très remonté.

Charlie Hebdo : Le point de départ de ce projet de loi constitutionnelle, ce sont les émeutes qui ont suivi la mort d'Yvan Colonna en 2022. Vous considérez que ce texte est une concession de l'État face à la violence des mouvements nationalistes ?

Benjamin Morel : Absolument, c'est l'un des péchés originels de ce texte : il a été arraché sous la pression des émeutes. Il faut se souvenir du contexte de l'époque. Après le décès d'Yvan Colonna, qui est quand même l'assassin du préfet Érignac, la collectivité de Corse a mis en berne ses drapeaux et des militants ont attaqué des commissariats.

Gérald Darmanin, alors en pleine campagne présidentielle, a cédé sur à peu près tout et est allé jusqu'à comparer Colonna... à Samuel Paty ! [Alors ministre de l'Intérieur, il avait effectivement déclaré en mars 2022 sur BFMTV que l'agression d'Yvan Colonna était « un acte terroriste comme pour Samuel Paty », ndr] Aujourd'hui, on fait toujours face à un chantage à la violence. Gilles Simeoni, ex-président du conseil exécutif de Corse, n'hésite pas à dire que si le texte n'est pas adopté, cela sera « *lourd de conséquences perturbantes* ». Cela ne participe évidemment pas à un débat serein.

Dans une récente tribune publiée dans Libération, vous avez employé des mots très forts en qualifiant certaines dispositions du texte de racistes et discriminatoires, invoquant même le communautarisme. Pourquoi devrait-on, selon vous, considérer que cette réforme constitutionnelle est raciste ?

Le racisme, en droit, c'est le fait de disposer de droits différents au regard d'une identité, qu'elle soit ethno-raciale ou culturelle. C'est exactement ce que prévoit le texte : si vous pouvez vous revendiquer d'une culture particulière, en l'occurrence la culture corse, vous aurez des droits différents de ceux qui ne le peuvent pas.

Jamais, depuis Vichy, on n'a considéré que des citoyens devaient avoir des droits inférieurs ou supérieurs parce qu'ils n'avaient pas la même culture. Quant au communautarisme, le Conseil constitutionnel a défini en 1999 que c'était le fait d'accorder à un groupe des droits particuliers au regard de caractéristiques culturelles, religieuses ou linguistiques. Là, on reconnaît une « *communauté historique, linguistique, culturelle* », dicit le projet de loi, avec des droits particuliers : c'est noir sur blanc la définition du communautarisme. C'est véritablement une révolution de l'ADN même de notre République.

Pourtant, on entend souvent dire que la nécessité de cette autonomie, avec notamment la création d'un statut de résident, est intrinsèquement liée à l'insularité de la Corse...

L'argument de l'insularité ne vaut pas. La Crète n'est pas autonome, et la Sicile l'est moins que le Val d'Aoste. Ces différentes formes administratives sont toujours liées à la forme de l'État, pas à un statut d'insularité. Avec ce projet, la Corse aurait d'ailleurs plus d'autonomie que La Réunion ou la Polynésie. Concernant le droit de résidence, on changerait complètement la nature de la citoyenneté. Si un continental ne peut plus acheter en Corse, un Allemand ne le pourra pas non plus, ce qui nous mettrait en contradiction avec le droit européen. Même aux États-Unis, un État fédéral très décentralisé, un citoyen américain de New York a le droit fondamental d'acheter à Hawaï, et rien ne peut lui enlever ce droit dans la Constitution.

Les nationalistes corses enchaînent les victoires électorales depuis les élections départementales et régionales de 2015. Ce projet de loi n'est-il pas simplement la traduction de la volonté démocratique des Corses ?

Premièrement, ce projet ne concerne pas que la Corse, il nous concerne tous : si on fait sauter les principes fondamentaux de la République, la question pourra se poser demain en Île-de-France et partout ailleurs. Deuxièmement, les Corses ont été consultés en 2003 et ils ont rejeté une première proposition de statut particulier. Le projet actuel ne prévoit ni la consultation des Français, ni l'obligation de consulter les Corses sur le principe même de l'autonomie. S'ils comptaient vraiment sur une adoption par les Corses, les nationalistes auraient exigé un référendum local, ce qui aurait été tout à fait envisageable, mais ils ne l'ont pas fait. Aujourd'hui, beaucoup de Corses, y compris des nationalistes, ont peur de ce statut car ils craignent une emprise mafieuse et n'en voient pas les aboutissants économiques.

À l'Assemblée nationale, comment analysez-vous les débats ? Il semble y avoir des avis divergents dans tous les groupes de l'Hémicycle...

Le Rassemblement national se délecte et a tout à gagner dans cette affaire : en laissant le centre et la gauche voter une forme de préférence nationale sur une base culturelle, ils pourront demain leur renvoyer à la figure qu'ils sont finalement plus universalistes qu'eux. La gauche, elle, est très divisée. Au centre, Gabriel Attal se veut une aura de décentralisateur et le groupe Horizons, dirigé par un député corse, a besoin des voix des nationalistes. On est pour l'instant sur des considérations purement politiciennes alors qu'on parle de choses beaucoup plus importantes : les principes fondamentaux de la République. Heureusement, le Sénat est censé être plus compétent sur ces sujets.

Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé que des copies du baccalauréat rédigées en langue basque seraient bien corrigées cette année, malgré l'absence d'autorisation. D'ici 2028, des épreuves pourront officiellement être rendues en langues régionales. Quelle place accorder aux langues régionales dans cette tension entre régionalismes et indivisibilité de la république ?

Les langues régionales sont un trésor humain et culturel, je suis pour leur enseignement s'il est bien fait. Mais il faut que cela reste dans un cadre républicain, dont le principe est que tous les citoyens doivent maîtriser la langue commune, le français. Or, en Corse, vous avez, par exemple, une association qui fait de l'enseignement immersif, en 100 % corse jusqu'au CE1. C'était inconstitutionnel au regard d'une décision du Conseil constitutionnel de 2021 et financé sur fonds publics par la collectivité de Corse.

Le préfet a d'abord voulu sévir mais, sous la pression d'une manifestation, l'État a fini par accepter... de contractualiser l'établissement ! Ce qui est terrible, c'est que cette association a mis en place, selon les informations de L'Express, un système de « *sentinelles* » : des élèves sont chargés d'identifier à la récréation leurs camarades qui parlent français pour les dénoncer. Le problème, ce n'est donc pas les langues régionales, c'est leur instrumentalisation militante.